

ID: 048-200069268-20230202-D23\_014-DE

## DEPARTEMENT DE LA LOZERE COMMUNAUTE DE COMMUNES AUBRAC LOT CAUSSES TARN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

## Séance du 2 Février 2023

NOMBRE DE DELEGUES

En exercice: 34 Présents: 25 Votants: 30

D23.014

L'an deux mille vingt-trois,

le deux février, à 20 heures 30.

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

<u>Présents</u>: VALENTIN Denis, POUGET Valérie, MALZAC Claude, FABRE Jean, BLANC Sébastien, VALENTIN Christine, POQUET Pascal, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, BONICEL Pascale, SALENDRES Jean-Sébastien, ROCHOUX Philippe, CROUZET Colette, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude, SEGUIN Denis.

<u>Absents</u>: RODRIGUES David (pouvoir donné à VALENTIN Denis), CITERIN Sylvie, LAFON Madeleine (pouvoir donné à FABRE Jean), ROCHEREAU Bernadette (pouvoir donné à BLANC Sébastien), POUDEVIGNE Roger, CABIROU Christian, FERNANDEZ Florence (pouvoir donné à ROCHOUX Philippe), JACQUES Jérôme (pouvoir donné à LAFOURCADE Noël), DE SOUSA Guy, absents excusés.

Pour mémoire - Suppléants : SEGUIN Pierre-Henri, PIGNOL Jean-Philippe, CASTAN Grégory, DAUBAN Charles, SANS Jean-Pierre, BONNAFOUX Hervé, MEYRUEIX Franck, RUIZ Marc, RODIER Matthieu, DUPUY Michel.

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR: 30 CONTRE: 0 ABSTENTIONS: 0

## <u>D23.014</u>: VERSEMENT D'UNE AIDE AUX ASSSOCIATIONS EN CHARGE DU PROJET DE RESEAU BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Président rappelle que la compétence « soutien aux activités culturelles destinées à l'ensemble des habitants et contribuant à l'identification du territoire communautaire » a été entérinée lors de la séance du 14 avril 2022. Sur ce chapitre, le Conseil Communautaire a délibéré en faveur de la mise en réseau des équipements « bibliothèque de niveau 3 » du territoire.

En 2022, une première action de fédération de ces bibliothèques a permis l'accueil durant quatre jours d'une auteure dans les cinq communes réunissant écoles et

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 07/03/2023



ID: 048-200069268-20230202-D23\_014-DE

bibliothèques du territoire (Banassac-Canilhac, Chanac, La Canourgue, iviassegros-Causses-Gorges, Saint-Germain du Teil).

A ce titre, et en raison de la hausse exceptionnelle (et impossible à anticiper lors du montage du projet), le Président propose de faire bénéficier deux des associations du réseau de lecture (Les Amis de la Bibliothèque de la Canourgue et le Foyer Rural de Saint-Germain du Teil) qui se sont particulièrement impliquées dans le déplacement et l'accueil de l'illustratrice sur le territoire, d'une subvention exceptionnelle de 50,00€ chacune, leur permettant de recouvrir les frais engagés.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, Après avoir pris connaissance de cette proposition,

**DONNE** son accord et **DECIDE** d'inscrire ces dépenses (deux fois 50 €) au Budget Primitif 2023, dans le compte 6574.

**PRECISE** que ces subventions seront versées aux associations, Les Amis de la Bibliothèque de la Canourgue et le Foyer Rural de Saint-Germain du Teil, à charge pour elles de rembourser les bénévoles.

**AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président à signer l'ensemble des pièces relatives de dossier.

Monsieur le Président ou le Vice-Président sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 7 mars 2023,

Le Président,

Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN

> 16, Quartier de Tremoulis 48500 LA CANOURGUE

> > Jean-Claude SALEIL